

# Les contours de la population active : aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité

**Christine Gonzalez-Demichel et Emmanuelle Nauze-Fichet\***

---

La population active, ensemble des personnes ayant un emploi et des chômeurs, constitue une catégorie statistique complexe, tant du point de vue de sa définition que de sa mesure. Entre la déclaration spontanée des personnes et l'approche très construite du Bureau International du Travail, l'écart, déjà sensible au début des années 1990, s'est encore creusé au cours de la dernière décennie. De fait, près d'un million de personnes se déclarent spontanément actives en mars 2001 et sont reclassées inactives au sens du BIT : les divergences d'interprétation du chômage se sont accentuées, les situations de cumul de statuts se sont développées (« étudiants-travailleurs ») et le positionnement des bénéficiaires de la politique de l'emploi demeure ambigu. Au contraire, les personnes se déclarant « au foyer » ou « retraités » mais reclassées actives au sens du BIT voient leur nombre se réduire. Au total, à côté du noyau dur de la population active (25,7 millions d'actifs selon les deux concepts), les marges (actifs selon un seul des concepts) représentent 1,3 million de personnes en 2001.

L'analyse des populations qui composent ces marges peut fournir certains enseignements sur les catégories de population qui, dans la perspective des départs massifs en retraite des années à venir, pourraient constituer des ressources supplémentaires en main-d'œuvre. Ainsi, au sein des inactifs au sens du BIT, les actifs « spontanés » apparaissent souvent moins éloignés du marché du travail. Certains déclarent ne pas souhaiter travailler ou ne pas être disponibles, mais leur proportion ne peut être considérée comme indépendante du contexte économique et des difficultés plus ou moins grandes à trouver ou retrouver un emploi. D'autres ressources peuvent, par ailleurs, être recherchées parmi les inactifs au sens des deux concepts qui déclarent souhaiter travailler : ils étaient 340 000 en mars 2001.

---

\* Au moment de la rédaction de cet article, Christine Gonzalez-Demichel et Emmanuelle Nauze-Fichet appartenaient au département de l'emploi et des revenus d'activité de l'Insee.  
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

La question de l'évaluation de la *population active*, ensemble des personnes ayant un emploi et des chômeurs, est un enjeu stratégique. Il s'agit en premier lieu d'estimer l'offre sur le marché du travail, c'est-à-dire le nombre de personnes susceptibles de contribuer à la production intérieure de biens et services. Il s'agit également d'apprécier, dans le cadre des problématiques de redistribution sociale, le poids relatif de ce groupe de personnes par rapport à celui des inactifs : enfants, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, etc. Or, l'évaluation du nombre d'actifs en France (ou ailleurs) pose non seulement des problèmes statistiques de dénombrement et d'extrapolation, mais également des problèmes conceptuels de champ. Définir les contours de la population active n'est en effet pas aisé, qu'il s'agisse par exemple de cerner avec précision le type d'activité que doit exercer une personne pour qu'elle soit considérée comme ayant un emploi, ou de fixer les frontières entre le chômage et l'inactivité.

### Deux approches de la population active

Les statisticiens internationaux du travail se sont attelés à ce travail de taxinomie. La résolution de 1982 de la Conférence internationale des statisticiens du travail définit en 15 points les principes permettant de considérer un individu comme « personne pourvue d'un emploi » ou « chômeur », les autres individus étant classés par défaut « inactifs ». À cette approche « construite », sur laquelle s'appuie l'évaluation de la population active dite « au sens du Bureau International du Travail (BIT) », on peut confronter une autre approche, qualifiée de « spontanée », qui correspond à la manière dont les individus se positionnent eux-mêmes dans les différentes catégories de la population active, c'est-à-dire dont ils intériorisent leur statut vis-à-vis du marché du travail (1).

Ces deux approches ne dessinent pas tout à fait les mêmes évolutions : la population active spontanée évolue plus rapidement que celle au sens du BIT (cf. graphique I), le nombre de personnes se déclarant actives et étant reclassées inactives au sens du BIT n'ayant pratiquement pas cessé d'augmenter tout au long des vingt dernières années. Une telle dérive est souvent attribuée aux effets de la montée tendancielle du chômage : augmentation du nombre de chômeurs découragés, renonçant à rechercher un emploi face aux difficultés rencontrées ; banalisation du statut de chômeur, dans un contexte de

chômage de masse ; mesures de retrait d'activité (stages, préretraites, dispenses de recherche d'emploi), qui visaient, au moins en partie, à endiguer le gonflement du nombre de chômeurs. Il peut paraître surprenant dans ces conditions que la dérive entre les deux mesures de la population active ait persisté malgré l'amélioration sensible du marché du travail entre 1997 et 2001 : l'écart entre le nombre d'actifs spontanés et le nombre d'actifs au sens du BIT s'est encore accru de 50 000 personnes sur cette période, à un rythme toutefois ralenti. En mars 2001, cet écart représentait plus d'un demi-million de personnes (2).

Dans la lignée d'une étude menée il y a sept ans (Guillemot, 1996), on s'attache ici à cerner les principaux facteurs de divergence entre les deux approches de la population active, évaluées toutes deux à partir des enquêtes annuelles sur l'emploi de l'Insee (3). L'enjeu d'une telle analyse est d'abord statistique. Il s'agit de mieux comprendre en quoi les « objets » cernés par telle ou telle définition diffèrent, et de préciser les avantages et inconvénients de l'une ou l'autre approche selon la réalité que l'on cherche à appréhender. Au cœur des divergences entre les deux populations actives, figurent ainsi la double interprétation possible du terme « chômeur », l'ambiguïté du statut des bénéficiaires de stages ou de contrats aidés et les difficultés de classement liées aux cumuls de statuts.

Mais l'enjeu de l'analyse est également économique. En effet, dans un contexte où les évolutions démographiques vont devenir cruciales (arrivée à la retraite des générations du *baby-boom*, réforme des retraites, objectifs européens de remontée des taux d'activité, etc.), il importe

1. Notons tout de suite, à l'attention des lecteurs qui ont l'habitude de travailler avec le concept de population active « au sens du recensement de la population (RP) », qu'il ne s'agit pas exactement de la même approche. En effet, comme on le rappellera plus loin, l'approche « au sens du RP » n'est pas complètement spontanée. Dans les derniers recensements de population (ceux de mars 1990 et de mars 1999), les personnes qui se déclarent chômeurs et déclarent par ailleurs ne pas rechercher un emploi sont classées « inactifs ».

2. Les analyses menées dans le cadre de cet article ont été réalisées sur la période 1991-2001, avant le retournement conjoncturel du printemps 2001, ce qui permet de comparer deux situations conjoncturellement proches. Entre mars 2001 et mars 2002, l'écart entre le nombre d'actifs spontanés et le nombre d'actifs au sens du BIT s'est encore accru de 65 000 personnes. En mars 2002, on dénombrait ainsi 26,9 millions d'actifs spontanés par rapport à 26,3 millions d'actifs au sens du BIT, soit un écart d'évaluation de 600 000 personnes.

3. Ces enquêtes sont réalisées chaque année, en France métropolitaine, auprès d'un échantillon d'environ 75 000 ménages « ordinaires » (hors ménages collectifs, tels que foyers, hospices, communautés religieuses, et hors populations vivant en habitation mobile). Au sein des échantillons annuels sont interrogées toutes les personnes âgées de 15 ans et plus.

de s'interroger sur le potentiel de ressources supplémentaires en main-d'œuvre. De l'analyse des populations aux frontières de l'emploi, du chômage ou de l'inactivité, on peut ainsi tirer des enseignements sur les catégories de personnes les plus susceptibles, dans un contexte plus favorable à l'emploi, d'infléchir leurs comportements à l'égard de l'activité, même si l'ampleur globale des marges de ressources en main-d'œuvre reste, on le verra, largement incertaine.

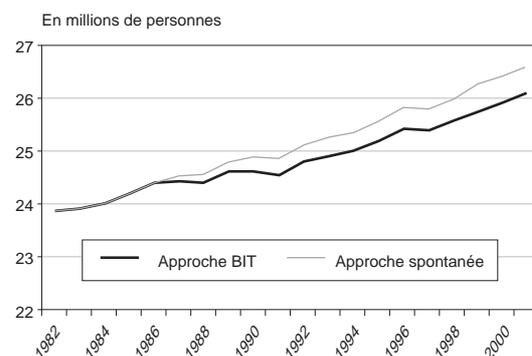
## L'écart entre les deux mesures s'accroît

**S**elon les deux concepts, « spontané » ou « au sens du BIT », la population active englobe les personnes qui travaillent (y compris les militaires du contingent) et les personnes au chômage, les autres personnes étant considérées comme inactives.

L'approche spontanée repose sur la déclaration directe des personnes, qui se classent elles-mêmes dans l'une des modalités suivantes :

1. exerce une profession à son compte ou comme salarié, même à temps partiel ; aide un membre de sa famille dans son travail, même sans être rémunéré ; est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnaire, intérimaire, etc. ;
2. est militaire du contingent ;
3. est chômeur (inscrit ou non à l'ANPE) ;
4. est étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré ;
5. est retraité (ancien salarié) ou préretraité ;
6. est retiré des affaires (4) ;
7. est femme au foyer ;
8. est autre inactif (5).

Graphique I  
Évolution de la population active selon les deux approches



Source : Enquêtes Emploi, Insee.

La population active regroupe alors l'ensemble des personnes qui se situent dans l'une des trois premières modalités. Cette approche du partage entre actifs et inactifs correspond, pour l'essentiel, au statut intériorisé par les personnes interrogées.

La mesure de la population active *au sens du BIT* a, quant à elle, été construite pour permettre les comparaisons internationales. Elle se réfère donc à des critères objectifs (6), nécessitant un questionnement complexe. Les « actifs occupés » au sens du BIT englobent toutes les personnes qui ont travaillé au cours de la semaine de référence, ne serait-ce qu'une heure. Sont également incluses toutes les personnes qui, bien que n'ayant pas effectivement travaillé au cours de la semaine de référence, ont manifestement un emploi (personnes en congés payés, en formation pour leur entreprise ou en arrêt maladie, sous certaines conditions de durée). Enfin, les militaires du contingent sont également classés parmi les actifs occupés BIT. La catégorie des « chômeurs » au sens du BIT regroupe, pour sa part, l'ensemble des personnes qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui sont disponibles dans les quinze prochains jours et qui cherchent activement un emploi (ou en ont trouvé un qui commence ultérieurement).

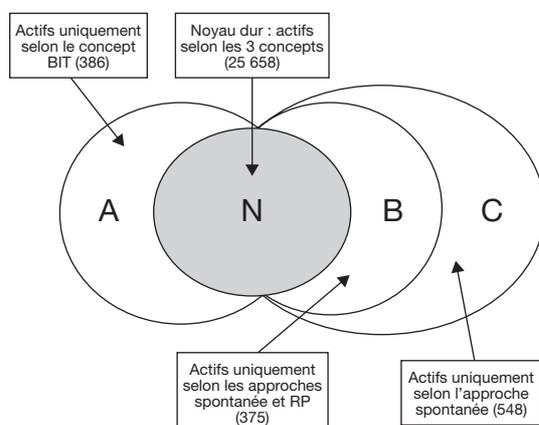
Dans l'approche au sens du BIT, la définition de l'activité peut, dans certains cas, être complexe. À titre d'exemple, la recherche active d'un emploi a été jusqu'à présent traduite par le souhait exprimé de trouver un emploi et par le maintien de l'inscription auprès de l'ANPE ou par un acte effectif de recherche pendant le mois précédant l'enquête (réponse à des petites annonces, recherche par relations personnelles, inscription auprès d'une agence de travail temporaire, etc.). Ainsi, le fait de demeurer inscrit à l'ANPE peut ne pas être considéré, à lui seul, comme une démarche de recherche active d'un emploi. Avec l'abandon en 2003 de ce critère par Eurostat, le statut de chômeur, et donc d'actif, ne sera plus retenu pour les personnes concernées, dans la définition européenne « harmonisée » du chômage BIT (cf. l'article d'Olivier Chardon et Dominique Goux dans ce numéro).

Ces deux approches ne sont pas uniques. En particulier, à côté de l'approche au sens du BIT,

4. Ancien indépendant : agriculteur, artisan, commerçant, etc.  
5. Y compris les personnes ne touchant qu'une pension de réversion et les personnes invalides.  
6. Ou, tout au moins, qui laissent peu de place à la diversité d'interprétations, même si un tel objectif est sans doute en partie inaccessible.

l'approche la plus utilisée (7) est celle dite « *au sens du recensement de la population (RP)* ». Elle ne se distingue de l'approche spontanée que sur un point : les personnes se déclarant au chômage ne sont classées comme telles au sens du RP que si elles déclarent également rechercher un emploi (cf. schéma). Il existe, par ailleurs, une autre mesure courante du chômage, *administrative*, basée sur le recensement des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) (cf. encadré 1). Ici on se limite à la confrontation des deux premières approches : l'approche « spontanée » et l'approche « construite ».

Schéma  
**Trois concepts de population active : au sens du Bureau International du Travail (BIT), spontané, au sens du Recensement de la population (RP)**



Effectifs estimés à partir de l'Enquête Emploi de mars 2001 (en milliers de personnes)

Actifs au sens du BIT :  $N + A = 26\,044$

Actifs au sens du RP :  $N + B = 26\,033$

Actifs spontanés :  $N + B + C = 26\,581$

## Une divergence de plus d'un million de personnes

À partir des enquêtes annuelles sur l'emploi de l'Insee, sur le champ des ménages « ordinaires » (cf. note 3 ci-dessus), on dénombre en France métropolitaine, en mars 2001, 26,6 millions d'actifs spontanés contre 26,0 millions d'actifs au sens du BIT. De même, en mars 1991, on dénombrait 24,9 millions d'actifs spontanés contre 24,5 au sens du BIT. La mesure spontanée excède donc celle au sens du BIT, et l'écart tend à croître au fil des ans : 340 000 personnes en 1991 contre 540 000 personnes en 2001.

Cet écart net, non négligeable, masque des divergences de classement encore plus importantes. En effet, la population active spontanée n'englobe pas totalement la population active au sens du BIT. Ainsi, en mars 2001, à côté du noyau dur de la population active (actifs selon les deux concepts), les marges (actifs selon un seul des concepts) représentaient 1,3 million de personnes : 923 000 actifs spontanés reclassés inactifs au sens du BIT, mais également 386 000 inactifs spontanés reclassés actifs au sens du BIT (cf. tableau 1).

La principale divergence concerne donc les actifs spontanés/inactifs BIT. Cette population de près d'un million de personnes a augmenté

7. Sa fréquence d'utilisation est liée à celle de la source, les recensements de population, qui servent notamment de base à de nombreux travaux nécessitant un découpage géographique fin. Sauf exploitation particulière, tous ces travaux reprennent par défaut le classement entre actifs occupés, chômeurs et inactifs proposé dans les fichiers de diffusion.

### Encadré 1

#### L'APPROCHE ADMINISTRATIVE DU CHÔMAGE : LES DEMANDES D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (DEFM)

Le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité et l'ANPE exploitent les listes de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, ce qui permet la mise à disposition mensuelle d'une statistique des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM). Depuis juin 1995, l'ANPE répartit les demandeurs d'emploi au sein de huit catégories différentes. Celles-ci sont définies par le croisement des critères suivants (cf. tableau) :

- *la situation du demandeur vis-à-vis de l'emploi* : on considère qu'une personne est « sans emploi » si elle n'exerce aucune activité professionnelle ou uniquement une activité réduite n'excédant pas 78 heures dans le mois ;

- *la disponibilité du demandeur* : on considère qu'une personne est « immédiatement disponible » si elle est « sans emploi », selon l'acceptation précédente, si elle ne suit pas de formation (ou si celle-ci n'excède pas 40 heures) et si sa situation lui permet d'occuper un emploi sans délai (ou dans un délai de 15 jours, si la personne est en maladie, en incapacité de travail temporaire ou en incarcération) ;

- *la nature de l'emploi recherché* : recherche d'un emploi à durée indéterminée, à temps plein ou partiel, ou recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier ;



## Encadré 1 (suite)

- l'obligation ou non de justifier de l'accomplissement d'actes positifs de recherche d'emploi.

### Huit catégories de demandeurs d'emploi

En fonction de ces critères, les **catégories 1 à 3** concernent les personnes « sans emploi », « immédiatement disponibles », tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. On y distingue les personnes selon qu'elles recherchent un emploi à durée indéterminée et à temps plein (catégorie 1), à durée indéterminée et à temps partiel (catégorie 2) ou à durée déterminée (catégorie 3).

Les **catégories 4 et 5** concernent des personnes qui ne sont pas tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. La catégorie 4 correspond à des personnes sans emploi, non immédiatement disponibles (en stage de formation, en maladie, etc.), mais à la recherche d'un emploi. La catégorie 5 correspond à des personnes pourvues d'un emploi et à la recherche d'un autre emploi.

Enfin, les **catégories 6 à 8** concernent des personnes tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, qui exercent ou ont exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures par mois (1). On y distingue, comme pour les catégories 1 à 3, celles qui recherchent un emploi à durée indéterminée et à temps plein (catégorie 6), à durée indéterminée et à temps partiel (catégorie 7) ou à durée déterminée (catégorie 8).

Toutefois, la catégorisation des DEFM n'est pas toujours simple (Béraud et Chazal, 2002) : elle dépend de la qualité des informations collectées auprès des demandeurs d'emploi par les agents des antennes Assedic et des Agences locales pour l'emploi, ainsi que de l'interprétation de celles-ci réalisée localement, laquelle peut ne pas être cohérente d'un endroit du territoire à l'autre.

Par ailleurs, à côté des demandeurs d'emplois comptabilisés par l'ANPE, d'autres personnes reçoivent des

indemnités chômage sans pour autant devoir s'acquiescer de l'obligation de recherche d'emploi. Il s'agit des dispensés de recherche d'emploi (DRE), qui remplissent une des conditions suivantes : personnes âgées de 55 ans ou plus allocataires de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation de chômeur âgé, ou personnes de 57 ans et demi ou plus, allocataires de l'allocation unique dégressive, et qui ont fait le choix de cette dispense. Ces personnes ne sont pas (ou plus) inscrites à l'ANPE tout en étant comptabilisées par l'Unedic dans le « potentiel indemnisable au titre du chômage » (cf. par exemple Pommier, 2003).

La catégorie des DEFM la plus suivie est la catégorie 1, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein, n'ayant pas travaillé plus de 78 heures au cours du mois. Fin mars 2001, il y avait 2 083 000 DEFM1, soit 57 % des personnes inscrites à l'ANPE.

### DEFM et chômage au sens du BIT : des divergences de concept

Malgré l'avantage d'une disponibilité conjoncturelle, les DEFM, statistiques issues d'une source administrative, ne peuvent être considérées directement comme une approximation correcte du nombre de chômeurs au sens du BIT pour des raisons tenant à la fois au champ couvert et à la définition précise du chômage suivant cette norme internationale.

D'une part, des personnes inscrites à l'ANPE ne sont pas comptabilisées comme chômeurs au sens du BIT, soit parce qu'elles ont exercé une activité même réduite, soit parce qu'elles ne recherchent pas d'emploi, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles.



1. Les catégories 6, 7 et 8 ont été créées en juin 1995. Jusqu'à cette date, l'ANPE ne distinguait pas les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite supérieure à 78 heures des autres.

### Les différentes catégories de DEFM

(entre parenthèses, effectifs bruts en milliers fin mars 2001)

Personnes tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi	Existence d'une activité réduite (AR) exercée au cours du mois		
	AR = 0	0 < AR ≤ 78 heures	AR > 78 heures
À la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein	<b>DEFM 1</b> hors activités réduites (1 829)	<b>DEFM 1</b> avec activités réduites (254)	<b>DEFM 6</b> (454)
À la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel	<b>DEFM 2</b> hors activités réduites (371)	<b>DEFM 2</b> avec activités réduites (86)	<b>DEFM 7</b> (90)
À la recherche d'un emploi à durée déterminée	<b>DEFM 3</b> hors activités réduites (144)	<b>DEFM 3</b> avec activités réduites (50)	<b>DEFM 8</b> (80)
<b>Personnes non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi</b>			
Personnes sans emploi, non immédiatement disponibles (en stage de formation, maladie, etc.) à la recherche d'un emploi		<b>DEFM 4</b> (162)	
Personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi		<b>DEFM 5</b> (127)	

### Encadré 1 (fin)

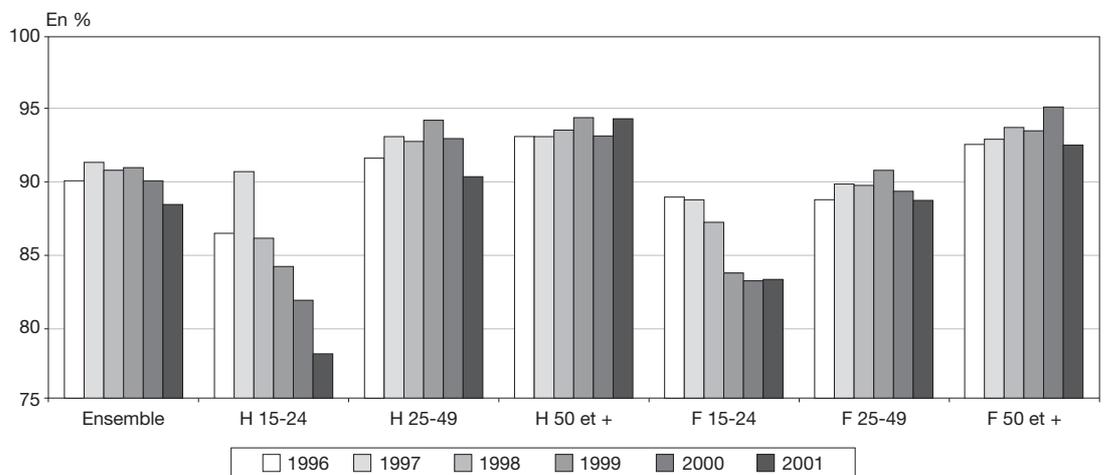
Inversement, un certain nombre de chômeurs BIT ne sont pas inscrits à l'ANPE. Au total, selon l'*Enquête Emploi*, il y avait 2 285 000 chômeurs BIT fin mars 2001.

L'enquête annuelle sur l'emploi permet d'approcher les divergences de concept entre les DEFM et le chômage au sens du BIT. En effet, le critère « chômeur BIT » est une variable reconstituée à partir d'une batterie de questions de cette enquête ; par ailleurs, il y est demandé aux enquêtés s'ils sont inscrits à l'ANPE, sans pouvoir toutefois connaître leur catégorie d'inscription. On peut donc croiser les deux types d'information. Remarquons que l'évaluation issue de l'*Enquête Emploi* du nombre de personnes inscrites à l'ANPE diffère peu de l'évaluation réelle (respectivement 3 701 et 3 647 milliers de personnes en mars 2001).

En mars 2001, sur les 3,7 millions de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, seulement 2 019 milliers (soit 54,6 %) répondaient aux critères du chômage au sens du BIT (cf. schéma). Parmi ces inscrits à l'ANPE, 19,2 % étaient en effet considérés comme inactifs car ils ne recherchaient pas activement un emploi ou bien n'étaient pas disponibles, et 26,3 % étaient actifs occupés au sens du BIT, car ayant travaillé, même ponctuellement, au cours de la semaine de référence : la première de ces deux proportions n'a que peu varié ces dernières années ; en revanche, la seconde a augmenté sensiblement (de 7 points depuis mars 1996).

Inversement, sur les 2 285 milliers de chômeurs au sens du BIT en mars 2001, 266 milliers (soit 11,6 %) ne sont pas inscrits à l'ANPE. Ce nombre est relativement stable depuis plusieurs années. Cependant, suivant la catégorie de sexe et d'âge, la proportion de chômeurs BIT inscrits à l'ANPE varie fortement (cf. graphique). Ainsi, elle dépasse 90 % chez les personnes âgées de 25 ans et plus, et cette proportion est assez stable depuis quelques années. En revanche, cette proportion est plus faible chez les chômeurs BIT de moins de 25 ans : seulement 78 % d'inscrits à l'ANPE parmi les hommes et 83 % parmi les femmes. En outre, cette proportion a reculé au cours des dernières années :

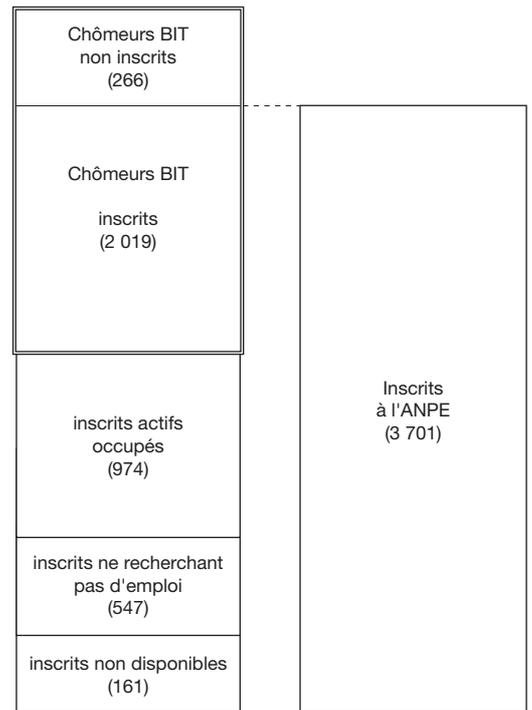
### Proportion de chômeurs BIT inscrits à l'ANPE (effectifs aux *Enquêtes Emploi*)



Source : Enquêtes Emploi, Insee.

86 % des jeunes chômeurs BIT étaient inscrits à l'ANPE en mars 1996, ainsi que 89 % des jeunes chômeuses.

### Chômeurs BIT et Inscrits à l'ANPE selon l'*Enquête Emploi* de mars 2001 (entre parenthèses, effectifs en milliers de personnes)



Lecture : en mars 2001, selon l'*Enquête Emploi*, sur les 3 701 000 personnes inscrites à l'ANPE, 2 019 000 répondaient aux critères du chômage BIT. Les autres inscrits à l'ANPE étaient actifs occupés, ne recherchaient pas d'emploi ou encore étaient indisponibles. Inversement, 266 000 chômeurs BIT n'étaient pas inscrits à l'ANPE.

au cours des dix dernières années plus rapidement que le noyau dur : + 32 % contre + 6 %. Son gonflement explique pour l'essentiel la dérive entre les deux mesures (il explique totalement, de fait, le sens de la dérive). En particulier, le nombre de personnes se déclarant spontanément au chômage et reclassées inactives au sens du BIT a progressé de manière régulière et soutenue au cours de la dernière décennie (+ 46 %). L'écart entre les deux mesures du chômage s'en trouve nettement amplifié : en mars 2001, il y a 2,9 millions d'actifs au chômage selon l'approche spontanée et 2,3 millions selon les critères du BIT ; en mars 1991, 2,5 millions et 2,2 millions respectivement.

On reviendra plus loin de manière détaillée sur l'analyse des divergences entre les deux mesures du chômage, spontanée et au sens du BIT. De manière plus générale, l'appréciation et la comparaison dans le temps ou dans l'espace des difficultés sur le marché du travail pose un certain nombre de problèmes théoriques bien

connus : d'une part le fait que, malgré l'effort de précision des définitions, il existe toujours certaines marges d'interprétation dans les classements ; d'autre part le fait que les frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité peuvent être sensibles tant à la conjoncture sur le marché du travail qu'au cadre institutionnel (dispositifs de préretraite, de congés parentaux, mesures de la politique pour l'emploi) (Nauze-Fichet, 2001). On trouvera ci-après une illustration de ces problèmes, mais aussi des éléments d'approfondissement de l'analyse, grâce notamment au descriptif détaillé des populations au cœur des incertitudes du classement.

Certaines personnes déclarant travailler sont également reclassées inactives selon les critères du BIT (cf. tableau 2). En particulier, 106 000 actifs occupés spontanés ont été reclassés étudiants BIT en mars 2001, un effectif important, mais en recul depuis 1997 (- 38 %). Par ailleurs, parmi les 386 000 personnes se déclarant spontanément inactives et reclassées actives au sens

Tableau 1  
Noyau dur et marges de l'activité

	Actifs spontanés	Inactifs spontanés
<b>Actifs au sens du BIT</b>		
Effectif en 2001 (en milliers)	25 658	386
Évolution 1991-2001 (en milliers)	+ 1 489	+ 26
Évolution 1991-2001 (en %)	+ 6	+ 7
<b>Inactifs au sens du BIT</b>		
Effectif en 2001 (en milliers)	923	20 610
Évolution 1991-2001 (en milliers)	+ 224	+ 876
Évolution 1991-2001 (en %)	+ 32	+ 4

Source : Enquêtes Emploi, Insee.

Tableau 2  
Comparaison des statuts d'activité ou d'inactivité selon les approches spontanée et BIT  
(effectif 2001 et accroissement 1991-2001)

En milliers

BIT \ Spontané							
	Actifs occupés	Chômeurs	Étudiants	Retraités et anciens indépendants	Femmes au foyer	Autres inactifs spontanés	Ensemble
Actifs occupés	23 447 + 1 302	104 + 66	118 + 90	71 - 7	13 - 9	5 + 1	23 758 + 1 443
Chômeurs	62 + 9	2 045 + 111	37 - 1	5 - 7	97 - 46	39 + 4	2 285 + 72
Étudiants	106 - 22	1 1	5 266 + 133				5 374 + 112
Retraités et anciens indépendants				10 613 + 1 603			10 613 + 1 603
Autres inactifs	98 + 19	718 + 227			3 052 - 1 055	1 677 + 194	5 545 + 615
Ensemble	23 713 + 1 308	2 868 + 405	5 422 + 222	10 690 + 1 591	3 163 - 1 110	1 721 + 199	47 577 + 2 614

Lecture : en mars 2001, 106 000 personnes se déclaraient actives occupées selon l'approche spontanée et étaient reclassées étudiantes selon les critères du BIT, un effectif en diminution de - 22 000 personnes depuis 1991.  
Source : Enquêtes Emploi, Insee.

du BIT, 40 % se déclaraient « étudiants » ; cette dernière population a plus que doublé depuis 1991 (cf. graphique II).

Au total, le statut d'étudiant n'a pas gagné en transparence au fil des ans, même si les points de divergence entre statut spontané et statut BIT ont, en partie, changé de nature. Deux hypothèses peuvent être émises. D'une part, la multiplicité des stages et des contrats aidés, dans un contexte de développement massif de la politique de l'emploi, a pu dans un premier temps opacifier le statut des individus et rendre leur positionnement « spontané » moins évident, le recentrage ultérieur des dispositifs de politique d'emploi sur des publics plus ciblés tendant ensuite à inverser cette tendance. D'autre part, le cumul des statuts entre emploi et formation initiale a pu également complexifier le classement, les personnes ne pouvant appartenir à plusieurs catégories à la fois.

Autre cas de divergence important, 110 000 femmes (ou hommes) se déclarant spontanément au foyer, donc inactives, ont été reclassées

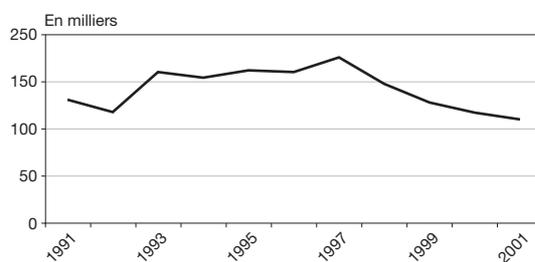
actives BIT, essentiellement au chômage. Le poids de cette catégorie s'est néanmoins fortement réduit au cours des dix dernières années (- 33 %), au fur et à mesure du développement de l'activité féminine. Enfin, 76 000 personnes se déclarant spontanément retraités ou anciens indépendants ont été reclassées actifs au sens du BIT, essentiellement occupés. Cette catégorie est également en recul (- 16 %).

### Principale source de divergence : la double interprétation du chômage

Chaque année, environ un cinquième des personnes se déclarant « chômeurs » sont reclassées selon les critères du BIT « autres inactifs (qu'étudiants ou retraités) ». Cette proportion s'est même accrue jusqu'à un quart en fin de période (cf. graphique III). C'est le principal cas de divergence entre les deux approches de la population active : en mars 2001, 718 000 personnes sont concernées, soit plus des trois quarts des « actifs spontanés/inactifs BIT ». Ces personnes, qui se déclarent au chômage et n'ont

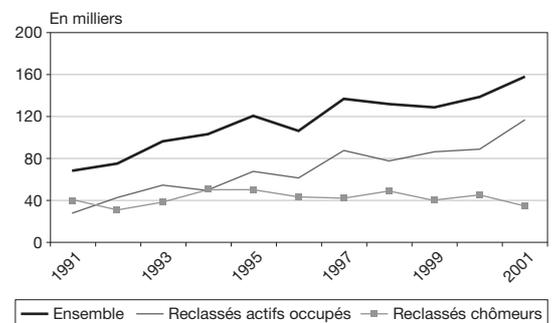
Graphique II  
Le statut complexe des étudiants et stagiaires

#### A - Actifs spontanés reclassés étudiants BIT



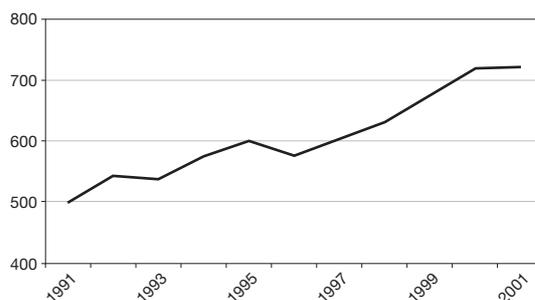
Source : Enquêtes Emploi, Insee.

#### B - Étudiants spontanés reclassés actifs BIT



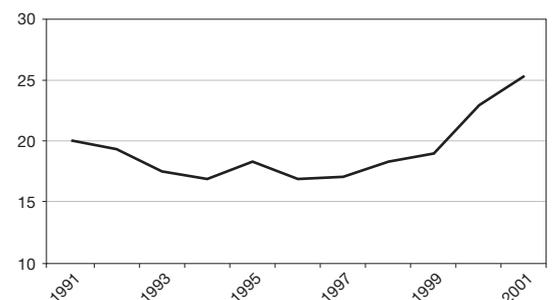
Graphique III  
Développement de la catégorie des « chômeurs spontanés » – « autres inactifs BIT »

#### A - En milliers de personnes



Source : Enquêtes Emploi, Insee.

#### B - En % des chômeurs spontanés



effectivement pas travaillé au cours de la semaine de référence, ne satisfont pas aux critères internationaux : être disponible pour travailler et rechercher activement un emploi.

Pour analyser les raisons du reclassement de ces chômeurs spontanés en « autres inactifs BIT », on isole en premier lieu le cas des personnes qui déclarent ne pas rechercher d'emploi « par découragement ». Plus précisément, en s'appuyant sur la définition retenue par Guillemot (1996), on recense comme autant de « chômeurs découragés » les chômeurs spontanés n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence et qui déclarent ne pas rechercher d'emploi « *parce qu'ils pensent ne pas pouvoir en trouver en raison d'un handicap personnel ou parce qu'il n'y en aurait pas de disponible* ». À partir de l'*Enquête Emploi*, Danièle Guillemot retient ainsi comme motifs relevant du découragement les réponses suivantes : ils se jugent « *trop jeunes ou trop âgés pour les employeurs* », ils pensent « *ne pas avoir l'instruction, la formation, les qualifications ou l'expérience requises* », ou « *qu'il n'y a pas d'emploi à proximité ou dans leur domaine de compétence* », ou « *ne savent pas comment chercher* », ou encore « *se heurtent à des difficultés personnelles (discrimination, préjugés raciaux, sexistes, difficultés linguistiques, casier judiciaire)* » (8).

Partant de cette définition, on regroupe en trois grandes catégories les personnes auto-déclarées chômeurs et reclassées autres inactifs au sens du BIT : les « chômeurs découragés », qu'ils se déclarent par ailleurs disponibles ou non ; les personnes autres que les chômeurs découragés et qui se déclarent « non disponibles » ; les personnes autres que les chômeurs découragés et qui se déclarent « disponibles » (cf. tableau 3).

### La non-disponibilité, principale cause de reclassement des chômeurs en inactifs

Au regard de cette typologie, la première cause de reclassement, en termes d'effectif, est la *non-disponibilité* des personnes dans les quinze prochains jours : si on met à part le cas des chômeurs découragés, qui peuvent être ou non disponibles, 405 000 personnes sont concernées, soit près de 60 % des cas. Les raisons prédominantes sont d'ordre familial (grossesse, congé

8. Danièle Guillemot cherche ainsi à appréhender, au sein des chômeurs spontanés, des personnes relevant de la catégorie dite des « travailleurs découragés », selon la définition de l'OCDE (1995), soit toute « personne qui souhaiterait travailler, mais qui ne cherche pas d'emploi parce qu'elle pense qu'il n'y en a pas de disponible » (indépendamment, dans cette définition, du statut spontané de la personne). Nous verrons néanmoins que les « chômeurs découragés » ne souhaitent pas tous travailler et ne relèvent donc qu'en partie de la catégorie des « travailleurs découragés ».

Tableau 3  
Les « chômeurs spontanés » - « autres inactifs BIT » en mars 2001

	Effectif (en milliers)	Part en % des 15-24 ans	Part en % des 50 ans et +	Part en % des femmes
<b>« Chômeurs découragés » (1) (disponibles ou non)</b>	<b>158</b>	<b>3</b>	<b>87</b>	<b>52</b>
- Se jugent trop jeunes ou trop âgés pour les employeurs	136	0	97	52
- Autres facteurs de découragement	22	19	26	52
<b>Personnes non disponibles (hors les « chômeurs découragés »)</b>	<b>405</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>64</b>
- Pour raisons familiales	145	13	9	91
- Pour raisons de santé	83	2	56	49
- En formation, stage, au service national	46	13	7	55
- En préretraite	12	0	100	35
- Autres raisons	118	9	45	48
<b>Personnes disponibles (hors les « chômeurs découragés »)</b>	<b>156</b>	<b>17</b>	<b>35</b>	<b>47</b>
- Attendent le résultat de démarches antérieures	14	19	10	47
- Ne souhaitent pas commencer leurs recherches immédiatement	20	31	12	40
- Ne souhaitent pas reprendre un emploi (provisoirement ou définitivement)	31	3	65	52
- Autres raisons de non-recherche d'emploi	33	7	53	49
- Déclarent rechercher un emploi, mais n'effectuent pas de démarche	58	24	22	46
<b>Ensemble</b>	<b>718</b>	<b>9</b>	<b>44</b>	<b>58</b>

1. Au sein des chômeurs spontanés, les « chômeurs découragés » regroupent les personnes qui déclarent ne pas rechercher d'emploi pour une des raisons suivantes : ils se jugent « *trop jeunes ou trop âgés pour les employeurs* », ils pensent « *ne pas avoir l'instruction, la formation, les qualifications ou l'expérience requises* », ou « *qu'il n'y a pas d'emploi à proximité ou dans leur domaine de compétence* », ou « *ne savent pas comment chercher* », ou encore « *se heurtent à des difficultés personnelles* » (Guillemot, 1996).

Source : Enquête Emploi 2001, Insee.

de maternité, garde d'un enfant en bas âge, etc.) ou liées à des problèmes de santé. Elles concernent alors plus spécifiquement des femmes (91 % des raisons familiales) ou des personnes de 50 ans et plus (56 % des raisons de santé). Les raisons non précisées sont également fréquentes.

La deuxième cause de reclassement concerne les personnes qui renoncent à chercher un emploi face aux obstacles rencontrés ou appréhendés. Ces 158 000 chômeurs découragés (environ 20 % des chômeurs « spontanés »/autres inactifs BIT) sont en grande majorité âgés : 87 % ont 50 ans et plus, et c'est d'ailleurs le handicap de l'âge qui est le plus souvent cité comme raison de non-recherche d'emploi (dans près de 9 cas sur 10).

Enfin, dans environ 20 % des cas (156 000 personnes), les chômeurs « spontanés » sont reclassés inactifs parce que, bien qu'étant disponibles pour travailler, ils ne recherchent pas activement d'emploi, pour des raisons qui ont, dans certains cas, un caractère transitoire : soit ils n'ont pas encore entamé leur prospection, soit ils attendent le résultat de démarches antérieures, soit ils ne souhaitent pas reprendre un emploi immédiatement. C'est dans cette catégorie de reclassement que la proportion de jeunes est la plus élevée : 17 % des personnes ont moins de 25 ans, contre 3 % des chômeurs découragés ou 9 % des personnes indisponibles. Notamment, parmi les personnes qui se déclarent au chômage, les jeunes sont un peu moins souvent inscrits à l'ANPE : c'est le cas de 83 % des 15-24 ans contre 89 % des 25 ans et plus (9). Ils sont moins souvent reclassés « autres inactifs » (15 % contre 27 % des 25 ans et plus), mais, lorsqu'ils le sont, c'est plus souvent uniquement par rapport au critère des démarches (39 % contre 20 % pour les 25 ans et plus).

La catégorie des chômeurs « spontanés »/autres inactifs BIT n'a cessé de croître au fil des ans (cf. graphique III). Depuis 1991, elle s'est accrue de 227 000 personnes (+ 46 %), contribuant essentiellement à creuser l'écart entre les deux approches de la population active (avec une contribution de plus de 100 % à l'augmentation de cet écart). La phase récente de forte croissance de l'emploi n'a en rien freiné cette progression : de mars 1997 à mars 2001, l'effectif de la catégorie s'est accru de 20 %. Alors que, sur cette période, l'ensemble des chômeurs « spontanés » se réduisait de 680 000 personnes, le nombre de ceux qui étaient reclassés autres inactifs augmentait de près de 120 000

personnes : + 19 000 personnes pour découragement, + 53 000 personnes pour non-disponibilité, + 48 000 personnes pour non-recherche active d'emploi (selon la typologie du tableau 3). Mécaniquement, le pourcentage de chômeurs « spontanés » reclassés autres inactifs a subitement grimpé de 8 points (de 17 % à 25 %), alors qu'il s'était réduit de 3 points entre 1991 et 1997.

### **Le poids des chômeurs âgés découragés augmente**

Comment expliquer une telle progression ? Le fait que celle-ci se soit poursuivie en dépit de l'amélioration de la situation économique laisse à penser que, pour une large part, les comportements à l'égard de l'activité des chômeurs « spontanés »/autres inactifs BIT sont peu réactifs à la conjoncture, voire extrêmement inertes. Ceci expliquerait que les flux de sortie n'aient jusqu'alors jamais compensé les flux d'entrée.

Toutefois, en fin de période, on observe un retournement à la baisse de l'effectif d'une partie des « chômeurs découragés », ceux qui « souhaitent travailler » (10) (cf. tableau 4). Mais le phénomène le plus marquant au cours de la décennie est l'augmentation ininterrompue du nombre de ceux qui, au-delà des critères du classement BIT, répondent directement « ne pas souhaiter travailler » (11) : ils représentent désormais 48 % des chômeurs « spontanés »/autres inactifs BIT, contre 40 % en 1991, puis 45 % en 1997 (cf. tableau 4). Il s'agit essentiellement de personnes âgées (plus des deux tiers ont 50 ans ou plus). Cette évolution peut sans doute être attribuée, en partie, à un effet « tendanciel » de banalisation du statut de chômeur : dans un contexte de chômage de masse, pour un homme sans travail qui n'est ni étudiant ni retraité, il peut être moins gênant de se déclarer « chômeur » qu'« inactif » (ce dernier terme pouvant avoir une connotation d'oisiveté).

9. Ces chiffres diffèrent quelque peu de ceux mentionnés dans l'encadré 1. Dans ce dernier, il s'agit des proportions d'inscrits à l'ANPE au sein des « chômeurs BIT », alors qu'il s'agit ici des proportions d'inscrits au sein des « chômeurs spontanés ».

10. Cette sous-catégorie regroupe des personnes qui peuvent cette fois être strictement classées comme « travailleurs découragés », selon la définition de l'OCDE (cf. note de bas de page n° 7).

11. Dans le premier volet du questionnaire de l'enquête annuelle sur l'emploi de l'Insee, il est demandé aux personnes si « elles recherchent un emploi » ou si tout au moins « elles souhaitent travailler ». Ces questions servent normalement à repérer les chômeurs BIT au sein des personnes se déclarant spontanément inactives. Elles sont néanmoins également posées aux personnes se déclarant au chômage.

## Le statut déclaré dépend aussi de la proximité ou de l'éloignement du marché du travail

Cette explication reste néanmoins insuffisante : au sein des « autres inactifs BIT », le profil des chômeurs « spontanés » est très différent, même parmi ceux qui déclarent ne pas souhaiter travailler. Une analyse, toutes choses égales par ailleurs, met ainsi en évidence le caractère fortement discriminant, entre les deux sous-populations, du fait d'avoir travaillé depuis moins d'un an (et, sinon, d'avoir déjà travaillé par le passé) ainsi que du souhait de travailler (cf. tableau 5) (12).

Ceci illustre bien le fait que le statut spontané apporte une information importante sur la plus ou moins grande proximité au marché du travail. On peut, par ailleurs, interpréter ces résultats de la manière suivante : *le chômage, dans son sens économique, et tel qu'il est repéré par les critères internationaux, s'inscrirait plutôt dans une démarche prospective vers le monde*

12. Le souhait de travailler est lui-même lié à la situation familiale, différemment selon le sexe de la personne. Pour les hommes comme pour les femmes, avoir au moins un enfant tend ainsi à diminuer la propension à se déclarer chômeur. Être marié augmenterait la propension à se déclarer chômeur pour les hommes, mais ce serait l'inverse pour les femmes.

Tableau 4  
Les « chômeurs spontanés » - « autres inactifs BIT » de 1991 à 2001

	Effectifs (en milliers)				Évolutions annuelles (en %)	
	Mars 1991	Mars 1997	Janv. 1999	Mars 2001	1991-2001	1997-2001
<b>Ceux qui déclarent souhaiter travailler</b>	<b>293</b>	<b>334</b>	<b>364</b>	<b>371</b>	<b>2,4</b>	<b>2,7</b>
- Chômeurs découragés (1)	32	44	53	41	2,5	- 1,7
- Autres personnes non disponibles	197	210	218	222	1,2	1,4
- Autres personnes disponibles	65	80	94	108	5,2	7,8
<b>Ceux qui déclarent ne pas souhaiter travailler</b>	<b>198</b>	<b>265</b>	<b>302</b>	<b>347</b>	<b>5,8</b>	<b>7,0</b>
- Chômeurs découragés (1)	62	95	105	116	6,5	5,1
- Autres personnes non disponibles	95	142	160	183	6,8	6,5
- Autres personnes disponibles	41	28	37	48	1,6	14,4
<b>Ensemble</b>	<b>492</b>	<b>598</b>	<b>667</b>	<b>718</b>	<b>3,9</b>	<b>4,7</b>

1. Voir note au bas du tableau 3.

Source : Enquêtes Emploi, Insee.

Tableau 5  
Modèle *Logit* de la probabilité de se déclarer chômeur dans l'ensemble des « autres inactifs BIT »

	Probabilité (en %)	Écart de probabilité (en points)
Constante	2,6	
<i>Homme</i>	<i>Réf.</i>	
<i>Femme</i>	0,7	- 1,9
15-24 ans	7,6	5,0
25-49 ans	<i>Réf.</i>	
50 ans et plus	5,1	2,5
<i>Sans diplôme ou titulaire du seul certificat d'études</i>	<i>Réf.</i>	
Titulaire d'un diplôme supérieur au certificat d'études (1)	2,9	0,3
<i>N'a jamais travaillé</i>	<i>Réf.</i>	
N'a pas travaillé l'an passé, mais a travaillé antérieurement	13,5	10,9
A travaillé l'an passé	34,4	31,8
<i>Ne souhaite pas travailler</i>	<i>Réf.</i>	
Souhaite travailler	34,4	31,8

1. Une analyse plus détaillée ne permet pas de dégager de différences significatives entre les diplômés au-dessus du CEP. Les personnes sans diplôme ou titulaires du seul CEP représentent par ailleurs la grande majorité des « autres inactifs » (59 %).

Lecture : la population étudiée est celle des personnes classées « autres inactifs » selon les critères du BIT. La situation retenue comme référence est celle d'un homme de 25 à 49 ans, sans diplôme ou titulaire du seul CEP, qui n'a jamais travaillé et ne souhaite pas travailler. Dans cette situation, la probabilité de se déclarer spontanément « chômeur » est de 2,6 % (probabilité associée au terme constant). Par rapport à cette situation, être une femme, par exemple, diminue la probabilité de se déclarer spontanément « chômeur » de 2,6 à 0,7, soit un écart négatif de 1,9 point. Tous les effets analysés dans le cadre de ce modèle ressortent comme très significatifs (au seuil de 0,01 %).

Source : Enquête Emploi 2001, Insee.

*du travail, alors que, dans un sens plus sociologique, le chômage tel qu'il semble vécu par les personnes, correspondrait tantôt au souhait effectif de travailler, tantôt à un état subi de perte d'emploi.*

D'autre part, sans doute faut-il expliquer la progression entre 1997 et 2001, en nombre et en part, de la catégorie des chômeurs « spontanés »/autres inactifs BIT, par le caractère beaucoup moins marqué et plus tardif de l'amélioration du marché du travail pour les plus âgés (13) et par le recours important aux mesures de dispense de recherche d'emploi. Rappelons en effet que, sous certaines conditions (14), ces mesures permettent aux personnes âgées d'au moins 55 ans, bénéficiaires d'une allocation de chômage, d'être dispensées de recherche d'emploi tout en conservant leurs indemnités. Cette mesure a été mise en place pendant la première moitié des années 1980 à l'attention des demandeurs d'emploi les plus âgés, en raison de leurs difficultés particulières à retrouver un emploi dans un contexte général de chômage massif. Ce régime, ciblé initialement sur les demandeurs d'emploi de 57 ans et demi ou plus, a été étendu en juin 1999 à ceux âgés de 55 ans et plus.

De fin 1996 à fin 2000, alors que la situation générale sur le marché du travail tendait à s'améliorer, le nombre de dispensés de recherche d'emploi (DRE) s'est accru de 270 000 à 350 000 personnes. On sait que le profil des DRE est variable (Anglaret, 2001). Pour une bonne part d'entre eux, ils sont éloignés de l'emploi : 30 % des entrants dans la mesure en 2000 sont inscrits à l'ANPE depuis plus de deux ans. À l'opposé, 30 % d'entre eux ont une ancienneté d'inscription inférieure à trois mois, constat qui conduit à ce que la dispense de recherche d'emploi soit parfois considérée comme une pré-retraite financée par le système d'indemnisation du chômage. Sur l'ensemble des DRE, selon Blanchet et Marioni (1996), 20 % pourraient s'être déclarés actifs en 1993 (15).

### **Le statut ambigu des stages et des contrats d'aide à l'emploi**

Depuis la récession de 1974-1975, la politique de l'emploi est devenue un élément majeur de l'action gouvernementale. Elle a revêtu une ampleur plus ou moins grande, en fonction des époques et des gouvernements, et l'accent a été mis sur telle ou telle catégorie de mesures, concernant différents groupes de bénéficiaires. Au

cours de la première moitié des années 1990, les mesures en faveur des chômeurs de longue durée et des jeunes les moins qualifiés se sont notamment développées, tout en se diversifiant. Par la suite, sur la période 1996-2001 marquée par une forte diminution du chômage à partir de 1997, la plupart des mesures ont fait l'objet de nets recentrages dans une logique plus qualitative visant l'insertion et le soutien des publics les plus fragilisés : jeunes, femmes, chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux. Parallèlement, la mobilisation des acteurs locaux s'est accentuée et le rôle des régions s'est accru dans la formation des demandeurs d'emploi, dans un mouvement combiné de décentralisation et de déconcentration. Les acteurs impliqués dans la politique de l'emploi, aux niveaux local, national, et désormais européen, se sont ainsi multipliés.

Les situations de stages et de contrats d'aide à l'emploi (hausse en dix ans de + 30 % du nombre de personnes concernées à travers l'*Enquête Emploi*) s'avèrent donc multiples, complexes et leurs modalités ne sont pas toujours appréhendées clairement par les enquêtés, d'autant que les entreprises ou organismes employeurs ne sont pas toujours ceux qui rémunèrent ou indemnisent les personnes concernées (cf. encadré 2). Dans le cas des personnes se déclarant dans l'*Enquête Emploi* en stage ou contrat aidé (SCA), les divergences entre la déclaration spontanée en termes d'activité et le classement BIT entre actifs, occupés ou non, et inactifs sont importantes. Ceci est illustré par l'ampleur des reclassements d'un statut spontané vers un statut BIT différent : 18 % de reclassés parmi les personnes en SCA en 2001, contre 3 % seulement au sein de la population totale. Toutefois, après avoir été relativement stable jusqu'en 1997, aux alentours de 30 %, le taux de reclassement des bénéficiaires de SCA a reculé de plus de 10 points depuis (de 29 % en 1997 à 18 % en 2001) pour un taux de reclassement dans l'ensemble de la population stable à

13. Selon les estimations mensuelles BIT, de la mi-1997 (point de retournement du taux de chômage global) à la fin 2000, le taux de chômage des 50 ans et plus n'a reculé que de 1,6 point contre 8,7 points pour les 15-24 ans et 3,1 points pour les 25-49 ans. Pour les 50 ans et plus, le nombre de chômeurs a par ailleurs continué à augmenter jusqu'en août 1999, alors qu'il était en baisse depuis janvier 1997 pour les 15-24 ans et depuis juillet 1997 pour les 25-49 ans. On sait que, depuis, ces diverses évolutions se sont retournées (à partir de mai 2001 pour le taux de chômage global) (cf. Gonzalez et al., 2002).

14. Personnes âgées de 55 ans ou plus allocataires de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation de chômeur âgé ou personnes âgées de 57 ans et demi ou plus allocataires de l'allocation unique dégressive.

15. Il n'existe pas d'évaluation plus récente, l'Enquête Emploi ne permettant pas de repérer les DRE.

environ 3 % sur toute la décennie. On peut y voir l'effet du recentrage, net à partir de 1996, des diverses mesures de politique de l'emploi sur des publics plus ciblés que par le passé.

En 2001, malgré tout, le constat reste celui d'un positionnement toujours ambigu des bénéficiaires de stages et contrats aidés. Ainsi, alors que pratiquement aucun d'entre eux (à peine plus

de 1 %) ne se déclare spontanément inactif, ils sont 14 % à être classés inactifs au sens du BIT (cf. tableau 6). Près des trois quarts des personnes en SCA qui sont reclassées sont, de fait, reclassées du statut spontané d'actif occupé vers le statut BIT d'étudiant. La difficulté de positionnement des bénéficiaires de SCA permet ainsi d'expliquer plus de 60 % des cas d'actifs occupés spontanés reclassés étudiants BIT. Au

## Encadré 2

### LES STAGES ET CONTRATS D'AIDE À L'EMPLOI DANS L'ENQUÊTE EMPLOI

Les stagiaires et titulaires de contrats d'aide à l'emploi sont appréciés dans l'*Enquête Emploi* à partir de la question : « Êtes-vous stagiaire de la formation professionnelle ou bénéficiaire d'un contrat d'aide à l'emploi (CES, contrat d'adaptation, etc.) ? ». Les apprentis ne sont pas pris en compte ici, contrairement aux bénéficiaires de stages d'insertion, de conversion ou de stages destinés aux chômeurs de longue durée. Une liste des stages et contrats aidés concernés, mise à jour tous les ans, est fournie à l'enquêteur.

En 2001, cette liste était la suivante :

**1. Stages rémunérés** (dans ce cas la personne est « stagiaire de la formation professionnelle »), soit :

- *stages jeunes* (25 ans ou moins), c'est-à-dire actions de formation alternée, stages dans le cadre du programme TRACE (Trajectoire d'Accès à l'Emploi) ou du programme des Conseils régionaux ; stagiaires généralement adressés à l'organisme de formation par une mission locale ou une PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) ;
- *stages « chômeurs »*, c'est-à-dire Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE), Stages d'Accès à l'Entreprise (SAE), Stages du FNE (cadres) ; stagiaires généralement adressés à l'organisme de formation par l'ANPE ; stagiaires à l'AFFPA ; stages financés ou cofinancés par les Conseils régionaux ;
- *stages « actifs occupés »*, c'est-à-dire stages de formation continue ou de qualification professionnelle, stages de rééducation professionnelle pour handicapés ; stagiaires généralement adressés à l'organisme de formation par l'entreprise ; stages financés ou cofinancés par les Conseils régionaux.

**2. Contrats d'aide à l'emploi** (dans ce cas la personne est salariée sous contrat, payée par l'employeur), soit :

- Contrats Emploi Solidarité (CES), Contrats d'Emploi Consolidé (CEC) et Contrats Emploi Ville (CEV) ;
- Contrats Initiative Emploi (CIE) et Contrats de rééducation en entreprise ;
- Contrats d'Adaptation (CA) ;
- Contrats de Qualification (CQ) ;
- Contrats d'Orientation (CO) ;
- Emplois Jeunes.

#### Actifs ou inactifs ?

En théorie, le classement des différents SCA vis-à-vis de l'activité devrait être automatique. En pratique, l'hétérogénéité des situations de travail ou de stage et la plus ou moins bonne connaissance de leur situation réelle par les enquêtés ne le permet pas. C'est le classement spontané entre « *Exerce une profession, y compris comme stagiaire rémunéré* » et « *Étudiant, élève, en formation ou en stage non rémunéré* » des personnes se déclarant en stage ou contrat aidé à l'emploi (SCA) qui est le premier élément permettant d'appréhender la situation de l'enquêté par rapport à l'activité ou l'inactivité. Néanmoins, il rend souvent assez délicat le remplissage du questionnaire, d'autant que les modalités de la mesure dont bénéficie l'enquêté ne sont pas toujours parfaitement claires dans l'esprit de ce dernier. Le classement des bénéficiaires de SCA en « actifs occupés » est donc basé sur la notion de participation effective à l'activité de l'entreprise, que l'enquêteur est chargé d'apprécier lors de l'entretien. L'activité des bénéficiaires de contrats en alternance est cernée par la comparaison avec la situation de la semaine précédente.

Tableau 6  
Classement des stagiaires et titulaires de contrats aidés selon les deux approches en 2001

	Actifs BIT (en milliers)	dont actifs occupés (en %)	Inactifs BIT (en milliers)	dont étudiants (en %)	Total (en milliers)
<b>Actifs spontanés</b>	<b>423,8</b>	<b>96</b>	<b>67,0</b>	<b>98</b>	<b>490,8</b>
- Actifs occupés	419,4	96	66,2	98	485,6
- Chômeurs	4,4	74	0,8	100	5,2
<b>Inactifs spontanés</b>	<b>2,8</b>	<b>100</b>	<b>4,3</b>	<b>100</b>	<b>7,0</b>
- Étudiants	2,8	100	3,5	100	6,3
- Autres inactifs	0,0	-	0,8	100	0,8
<b>Ensemble des stagiaires</b>	<b>426,6</b>	<b>96</b>	<b>71,3</b>	<b>98</b>	<b>497,8</b>

Source : Enquête Emploi 2001, Insee.

début de la décennie, avant le recentrage des dispositifs de la politique de l'emploi, elle permettait d'expliquer plus de 70 % de cette catégorie de divergence.

Le statut des différents SCA est loin d'être homogène et les divergences entre statut spontané et classement BIT varient considérablement d'une mesure à l'autre et ne conduisent pas à un classement automatique (cf. encadré 2 et tableau 7). Dans l'ensemble, les mesures qui font le moins l'objet de reclassements (d'un statut spontané vers un statut BIT différent) correspondent aux *contrats d'aides à l'emploi*, c'est-à-dire les dispositifs où la personne est clairement salariée sous contrat de travail et rémunérée par son employeur. Ainsi, le reclassement ne concerne que 3 % des Emplois Jeunes et moins de 10 % des Contrats Emploi Solidarité, Contrats Emploi Consolidé et Contrats Emploi Ville. Ces mesures correspondent essentiellement à des actifs occupés selon les deux approches et les effectifs correspondants sont importants (respectivement 21 % et 41 % des bénéficiaires de SCA en 2001), ce qui contribue sans doute à ce que la mesure soit plus clairement perçue, tant par l'enquêté que par l'enquêteur.

À l'inverse, les *stages rémunérés* s'avèrent globalement moins faciles à positionner au regard de l'activité. Ainsi, 70 % des personnes se déclarant en « stages chômeurs » sont reclassées, de même que plus de 40 % des « stages actifs occupés » et près de 30 % des « stages jeunes ». Tous ces reclassements correspondent, pour l'essentiel, à des déclarations spontanées en tant qu'actifs occupés et à des classements au

sens du BIT dans la catégorie des étudiants. On remarquera toutefois qu'au cours des dix dernières années, le statut des « stages jeunes » a largement gagné en transparence, avec une baisse de plus de 30 points de son taux de reclassement, les mesures qui leur étaient consacrées ayant fait l'objet au cours de la période de recentrages au profit des plus fragilisés.

De manière générale, pour l'ensemble des stages et contrats aidés, la durée du dispositif paraît expliquer en partie le reclassement des personnes du statut spontané d'actif occupé vers celui d'étudiant BIT : 48 % des reclassés bénéficient d'une mesure de 6 mois et plus, contre 20 % pour l'ensemble des bénéficiaires de SCA. La déclaration de recherche actuelle d'emploi ressort également comme facteur discriminant entre reclassés et non reclassés. Elle ne concerne en effet que 18 % des premiers, contre 28 % des seconds. Mais sans doute ces deux aspects, durée de la mesure et recherche actuelle d'emploi, sont-ils fortement liés. On note plus généralement pour les personnes reclassées un plus grand éloignement dans le temps par rapport à l'activité professionnelle. En effet, seulement un quart d'entre elles déclarent qu'elles travaillaient un an auparavant, contre 57 % des personnes non reclassées.

Ces divers éléments – plus grande indisponibilité des reclassés et plus grand éloignement par rapport à l'ancienne activité professionnelle – tendent à conforter la distinction opérée par le BIT au sein des bénéficiaires de stages et de contrats d'aide à l'emploi. Néanmoins, le positionnement spontané de ces derniers constitue

Tableau 7  
Taux de reclassement des différents stages et contrats aidés entre 1991 et 2001

	Effectifs totaux des bénéficiaires des diverses mesures (en milliers)		Taux de reclassement global (en %)		Taux de reclassement d'actifs occupés spontanés vers étudiants BIT (en %)		Part d'inactifs BIT (en %)	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001
Stages « jeunes »	27	43	62,5	28,3	58,9	22,3	60,3	26,5
Stages « chômeurs »	21	42	27,1	70,1	21,2	50,7	22,5	52,1
Stages « actifs occupés »	36	24	55,2	44,4	35,9	34,7	35,9	40,8
Autres stages rémunérés	84	0	55,3	-	44,4	-	44,4	-
CES, CEC, CEV	141	203	10,9	9,0	6,6	5,2	6,6	5,7
CIE	12	10	24,6	20,2	12,3	14,1	15,9	16,5
Contrats de Qualification	47	67	19,2	20,5	13,7	16,0	14,4	17,4
Emplois Jeunes	0	104	-	3,1	-	2,3	-	2,3
Autres contrats aidés (1)	11	5	13,0	ns	9,8	ns	9,8	ns
<b>Ensemble des mesures</b>	<b>386</b>	<b>498</b>	<b>31,2</b>	<b>18,1</b>	<b>23,7</b>	<b>13,0</b>	<b>24,0</b>	<b>14,3</b>

1. Il s'agit des contrats d'adaptation et d'orientation. En 2001, les résultats sont peu significatifs (ns), reposant sur peu de personnes interrogées.

Source : Enquêtes Emploi, Insee.

bien une information précieuse dans un objectif plus large de recensement des ressources potentielles en main-d'œuvre et, à ce titre, la catégorie des « étudiants BIT » peut faire d'une certaine manière figure d'amalgame. En effet, par rapport à l'ensemble des « étudiants BIT » (incluant notamment tous les jeunes en formation initiale à temps complet), ceux qui se sont déclarés actifs occupés sont vraisemblablement plus proches du marché du travail. Plus âgés et déclarant plus fréquemment avoir travaillé un an auparavant, leur participation à un dispositif de formation professionnelle signale, au-delà de l'indisponibilité en découlant, une démarche significative d'insertion ou de réinsertion dans l'emploi. Leur indisponibilité peut, par ailleurs, être en partie de nature conjoncturelle, liée au contexte plus ou moins propice à l'obtention d'un emploi, les bénéficiaires de SCA ayant alors, dans de nombreux cas, plus de points communs avec les chômeurs qu'avec les lycéens.

### Les difficultés de classement dues aux cumuls des statuts

Une autre source importante de divergence entre les deux approches de la population active est liée à la durée du travail offerte. Rappelons en effet que, selon l'approche au sens du BIT, toute personne ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine de référence est classée active occupée. De même, toute personne disponible et recherchant activement un emploi est classée chômeur quel que soit le temps de travail recherché. Selon l'approche spontanée, par contre, le fait d'avoir travaillé ou de vouloir travailler plus ou moins longtemps peut avoir un impact sur le statut déclaré. En effet, dans certains cas, les personnes peuvent n'exercer ou ne vouloir exercer que

marginale une activité professionnelle, dans un objectif de complément de ressources par exemple. Elles tendent alors à cumuler deux statuts : celui d'actif à temps partiel et un autre statut que ces personnes peuvent juger plus important : étudiant, retraité ou femme au foyer par exemple.

En mars 2001, 386 000 inactifs spontanés ont été reclassés actifs BIT. Les catégories les plus importantes sont celles des étudiants (155 000 personnes) et des femmes au foyer (110 000). La première est en forte progression : elle a plus que doublé depuis 1991 ; en particulier, le nombre d'étudiants classés actifs occupés au sens du BIT (118 000 en 2001) a quadruplé au cours de la décennie. La deuxième catégorie, celle des femmes au foyer actives (chômeuses pour l'essentiel), s'est réduite d'un tiers. Cette baisse accompagne celle, générale, du nombre de femmes se déclarant au foyer, elle-même liée au développement de l'activité féminine. Enfin, on compte également 76 000 retraités actifs (occupés pour l'essentiel), une catégorie en perte d'effectifs, et 44 000 autres inactifs spontanés/actifs BIT.

Pour vérifier le rôle de la durée du travail offerte dans ces situations de divergence de statuts, on peut comparer les caractéristiques des actifs occupés BIT selon le statut qu'ils ont déclaré spontanément (cf. tableau 8). Ainsi, les personnes qui se sont déclarées inactives ont effectivement travaillé significativement moins que celles qui se sont déclarées actives : 58 % ont travaillé moins de 20 heures au cours de la semaine de référence, contre 13 % pour les actifs spontanés. Les inactifs spontanés sont beaucoup plus fréquemment à temps partiel (78 % contre 16 %) et ne souhaitent généralement pas travailler davantage, ni trouver un autre emploi.

Tableau 8  
Caractéristiques des actifs occupés au sens du BIT (hors contingent) selon leur statut spontané

	Part en % des actifs occupés au sens du BIT qui...			Actifs occupés à temps partiel qui souhaiteraient travailler plus (en %)
	... cherchent un autre emploi	... ont travaillé moins de 20 h	... travaillent à temps partiel	
<b>Actifs spontanés</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>36</b>
- Actifs occupés	6	13	16	35
- Chômeurs	86	33	47	83
<b>Inactifs spontanés</b>	<b>5</b>	<b>58</b>	<b>78</b>	<b>12</b>
- Étudiants	6	63	81	14
- Retraités	1	49	75	4
- Femmes au foyer	13	68	77	28
- Autres inactifs	18	35	63	54

Source : Enquête Emploi 2001, Insee.

Ces quelques données tendent bien à caractériser les inactifs spontanés/actifs BIT par un désir plus fréquent d'une activité professionnelle réduite (alors que les chômeurs « spontanés »/actifs occupés BIT sont nombreux à subir une situation de sous-emploi). L'offre de travail de ces inactifs spontanés n'est pas pour autant négligeable. En particulier, les retraités/actifs occupés ont travaillé en moyenne 23 heures au cours de la semaine de référence, soit plus qu'un mi-temps. Ce sont, en grande majorité, des hommes âgés d'une soixantaine d'années qui exercent comme agriculteurs exploitants. On observe également, depuis 1991, une nette progression de la part des cadres et des diplômés. Au sein des retraités spontanés, ces derniers sont désormais sur-représentés parmi les actifs occupés BIT (cf. tableau 9).

Le cumul emploi-retraite constitue, malgré tout, une pratique peu répandue. En mars 2001, il ne concerne que 0,7 % des retraités spontanés (0,9 % en 1991) et ne représente que 18 % des cas d'inactifs spontanés/actifs occupés BIT (22 % en 1991). C'est désormais le cumul emploi-scolarité qui est le plus fréquent : 2,2 % des étudiants (contre 0,6 % en 1991) et 31 % des cas d'inactifs spontanés/actifs occupés BIT (contre 8 % en 1991). Il est par ailleurs possible que le développement de cette pratique, antérieur à la reprise de 1996-1997, se poursuive à l'avenir. En effet, la France constituait et constitue encore une exception à l'égard de nombreux autres pays européens : le taux d'activité français des 15-24 ans est le plus faible d'Europe (28 % au sens du BIT en 1999, contre 44 % en moyenne dans la zone euro). Une telle situation s'explique d'abord par l'effort impor-

tant porté en France sur la formation initiale, mais également, dans une certaine mesure, par la faible fréquence des cas de chevauchements entre emploi et formation initiale, que ce soit sous la forme de l'apprentissage ou des emplois d'étudiants (Guergoat *et al.*, 1999). La multiplication de ces cas ne ferait ainsi que rapprocher la France de ses voisins européens.

Le phénomène de cumul emploi-formation initiale en France est néanmoins plus large que ne le laisse penser le seul décompte des étudiants spontanés/actifs occupés BIT. Au total, en mars 2001, 10 % des personnes en cours d'études initiales sont actives occupées au sens du BIT, une proportion qui s'est accrue de 3 points depuis 1991. Sur ces 600 000 personnes cumulant emploi et formation initiale, environ 40 % (250 000 personnes) sont en apprentissage sous contrat et 60 % (350 000 personnes) suivent des études scolaires ou universitaires. Les premiers se déclarent pratiquement tous (à 99 %) actifs occupés, la question sur le statut mentionnant explicitement le cas des apprentis parmi les personnes qui travaillent. Les seconds se déclarent à 70 % actifs occupés et à 30 % étudiants. C'est ce dernier pourcentage qui alimente la case des étudiants spontanés/actifs occupés BIT. Ces personnes, bien que travaillant, ne se situent donc pas spontanément actifs occupés. Par rapport aux autres étudiants-travailleurs, ceux qui se sont déclarés actifs occupés, elles sont plutôt plus jeunes, ont moins travaillé et occupent des emplois moins qualifiés (qui s'apparentent souvent plus à des petits boulots alimentaires que, par exemple, à une insertion progressive dans l'activité professionnelle réellement visée) (cf. tableau 10).

Tableau 9  
Répartition des retraités spontanés selon leur statut BIT

En %

	Actifs occupés		Chômeurs		Retraités	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001
Hommes	82	74	78	62	50	49
Moins de 60 ans	7	22	75	71	6	6
De 60 à 69 ans	73	52	25	20	44	38
70 ans et plus	20	26	0	9	50	56
Sans diplôme ou CEP	77	48	27	29	75	65
BEPC, CAP, BEP ou équivalent	10	25	47	32	14	21
Diplôme de niveau Bac ou supérieur	13	27	26	40	11	15
Agriculteurs exploitants	66	35	0	0	13	10
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	11	11	22	0	10	9
Cadres et prof. intellectuelles sup.	7	18	15	7	7	9
Professions intermédiaires	5	7	14	30	15	17
Employés	8	15	29	46	23	27
Ouvriers	3	13	21	17	32	28

Source : Enquêtes Emploi, Insee.

## Du noyau dur de la population active à la main-d'œuvre potentielle

La confrontation des deux approches de la population active, celle spontanée émanant des personnes interrogées et celle construite par les statisticiens internationaux du travail, met en évidence des points de discordance, dont les plus cruciaux concernent donc, aujourd'hui, les divergences d'interprétation de la situation de chômage, les difficultés de positionnement des personnes bénéficiant des mesures de la politique pour l'emploi ou encore les modes de classement des personnes en double situation. Une lecture plus générale, et donc transposable dans le temps, de ces discordances est de considérer qu'elles relèvent toutes dans une large mesure de quatre phénomènes pouvant se conjuguer (16) :

- *l'émergence de nouvelles catégories*, comme celle des étudiants-travailleurs, de plus en plus nombreux, ou des bénéficiaires des dispositifs fréquemment renouvelés de la politique de l'emploi ;

- *le caractère hétérogène de certaines catégories*, comme l'illustrent les situations évoquées de cumuls de statuts, ces dernières posant le problème d'une éventuelle pondération des statuts dans l'évaluation du nombre d'actifs ;

- *l'enjeu d'un positionnement social*, qui peut inciter les personnes en situation ambiguë à préférer se déclarer chômeur plutôt qu'inactif, par exemple, en fonction de la connotation sociale plus ou moins forte de chaque terme à une époque donnée ;

- *la manifestation du vécu difficile de certaines situations*, les personnes en situation de sous-emploi, par exemple, pouvant se reconnaître plus facilement dans la catégorie des chômeurs plutôt que dans celle des actifs occupés (47 % des chômeurs « spontanés »/actifs occupés BIT travaillent à temps partiel, la grande majorité souhaitant travailler plus).

Les imprécisions qui découlent de ces différentes sources d'ambiguïté ne remettent pas en cause la logique du classement BIT, qui répond largement à son objectif économique d'apprécier « les ressources immédiatement disponibles pour contribuer à l'emploi ». Elles incitent toutefois à ne pas se contenter d'un seul chiffre, par exemple pour apprécier les difficultés sur le marché du travail, mais à continuer d'accompagner notamment l'évaluation du chômage BIT d'indicateurs complémentaires de sous-utilisation de la main-d'œuvre (OCDE, 1995 ; OIT, 1998 ; Eurostat, 2000 ; Nauze-Fichet, 2001), voire de précarité de l'emploi (Maruani, 2002).

16. Cette lecture nous a été proposée à la suite d'une présentation que nous avons effectuée à l'occasion des 8<sup>èmes</sup> journées d'études Céreq/Lasmas - Institut du Longitudinal, en mai 2001. Nous en remercions l'auteur et espérons en rendre compte assez fidèlement.

Tableau 10

**Modèle Logit de la probabilité de se déclarer étudiant dans l'ensemble des actifs occupés BIT (hors contingent) en cours d'études scolaires ou universitaires**

	Probabilité (en %)	Écart de probabilité (en points)
Constante	75,8	
Homme	Réf.	
Femme	67,5	- 8,3
15-24 ans	Réf.	
25 ans et plus	55,6	- 20,2
A travaillé moins de 20 heures la semaine passée	Réf.	
A travaillé 20 heures ou plus la semaine passée	36,4	- 39,4
Travaille comme cadre ou profession intellectuelle supérieure	60,4	- 15,5
Autre catégorie socioprofessionnelle	Réf.	

Lecture : la population étudiée est celle des actifs occupés BIT (hors contingent) en cours d'études scolaires ou universitaires. La situation retenue comme référence est celle d'un jeune homme de moins de 24 ans, qui a travaillé moins de 20 heures la semaine passée, dans un emploi autre que de cadre ou de profession intellectuelle supérieure. Dans cette situation, la probabilité de se déclarer spontanément « étudiant » est de 75,8 % (probabilité associée au terme constant). Par rapport à cette situation, être une femme, par exemple, diminue la probabilité de se déclarer spontanément « étudiant » de 75,8 à 67,5, soit un écart négatif de 8,3 points. Tous les effets analysés dans le cadre de ce modèle ressortent comme très significatifs (au seuil de 0,01 %).

Source : Enquête Emploi 2001, Insee.

Tableau 11

**Les inactifs au sens du BIT souhaitant travailler en mars 2001 selon leur statut spontané**

	Ensemble (en milliers)	Répartition en % par statut spontané	Disponibles (en milliers)	% de disponibles
<b>Actifs spontanés</b>	<b>386</b>	<b>53</b>	<b>148</b>	<b>38</b>
- Actifs occupés	18	2	5	28
- Chômeurs	368	51	143	39
<b>Inactifs spontanés</b>	<b>336</b>	<b>47</b>	<b>116</b>	<b>35</b>
- Étudiants	90	12	13	14
- Retraités	13	2	11	78
- Femmes au foyer	165	23	67	41
- Autres inactifs	68	9	26	38
<b>Ensemble</b>	<b>722</b>	<b>100</b>	<b>264</b>	<b>37</b>

Source : Enquête Emploi 2001, Insee.

### Des marges de ressources en main-d'œuvre faibles à court terme

On aurait pu espérer, par ailleurs, de la comparaison des deux approches de la population active une appréciation directe des marges de ressources en main-d'œuvre, à partir notamment de l'effectif des actifs spontanés/inactifs BIT. Les choses ne sont néanmoins pas si simples. D'une part, au sein des actifs spontanés/inactifs BIT, un nombre important ne souhaitent pas travailler (notamment les plus âgés). D'autre part, le fait que certains actifs BIT se déclarent inactifs (tels que certains étudiants travailleurs) prouve que les marges de ressources en main-d'œuvre peuvent aussi se situer au sein des inactifs spontanés.

On peut toutefois essayer d'évaluer les marges de ressources en main-d'œuvre en dénombrant au sein des inactifs BIT ceux qui souhaitent travailler et, en particulier, ceux qui sont disponibles. Ainsi, en mars 2001, environ 3 % des inactifs BIT ont déclaré souhaiter travailler, soit 720 000 personnes. Parmi elles, 260 000 personnes, soit moins de la moitié, sont disponibles dans les quinze prochains jours pour travailler. Les marges semblent donc, à court terme, bien faibles (cf. tableau 11).

L'analyse précédente montre néanmoins qu'on aurait tort de sous-estimer les marges au sein des personnes indisponibles. Le cas des chômeurs qui, faute d'avoir trouvé un emploi, se retrouvent en stage en est une illustration. En effet, dans un contexte plus favorable à

l'emploi, la nécessité pour ces personnes de suivre un stage n'aurait peut-être pas été.

De même, le souhait de travailler n'est pas indépendant de la représentation que l'on a de la facilité ou de la difficulté à trouver un emploi. Sur la période étudiée, la démotivation croissante des personnes de 50 ans et plus peut ainsi sans doute largement s'expliquer par le contexte jusqu'alors peu incitatif à l'emploi des plus âgés, que ce soit du fait de la réticence des entreprises ou du « succès » social des mesures de retrait anticipé d'activité.

À ce stade, il est donc difficile d'évaluer les marges de ressources en main-d'œuvre éventuellement disponibles. Au cours de la décennie passée, elles semblent s'être rétrécies pour les plus âgés (diminution des cumuls emploi-retraite, augmentation de la part des chômeurs « spontanés » qui ne souhaitent pas travailler, au sein desquels les 50 ans et plus sont surreprésentés). À l'inverse, elles semblent s'être plutôt élargies pour les plus jeunes (augmentation des cumuls emploi-formation). Les comportements pourraient néanmoins se modifier fortement à l'avenir, dans l'hypothèse d'un retour à de fortes créations d'emplois, ou tout au moins d'une demande de travail accrue, ne serait-ce que par la nécessité du renouvellement entraîné par les prochains départs massifs en retraite (Insee, 2002) ou dans un contexte de réforme du système des retraites ou encore dans le cadre d'objectifs européens de remontée des taux d'activité, notamment des jeunes et des plus âgés. Les scénarios pour l'avenir restent donc largement ouverts. □

*Les auteurs remercient les deux relecteurs anonymes ainsi que les organisateurs des 8<sup>èmes</sup> journées d'études Céreq/Lasmas - Institut du Longitudinal, en mai 2001, à l'occasion desquelles une première version de cet article fut présentée.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Anglaret D. (2001)**, « Les quinquagénaires entre l'activité et la retraite », *Premières Synthèses*, Dares, n° 41.2, octobre.
- Béraud M. et Chazal J. (2002)**, « L'impact des transformations du marché du travail sur les emplois recherchés », *Premières Synthèses*, Dares, n° 08.1, février.
- Blanchet D. et Marioni P. (1996)**, « L'activité après 55 ans : évolutions récentes et éléments de prospective », *Économie et Statistique*, n° 300, pp. 105-118.
- Boulard N. et Lerais F. (2002)**, « La politique de l'emploi en 2000 », *Premières Synthèses*, Dares, n° 09.2, février.
- Eurostat (2000)**, *Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 1999*, Luxembourg.
- Fouquet A. (1998)**, « Travail, emploi et activité », *La Lettre du CEE*, n° 52, avril.
- Gonzalez-Demichel C. et Nauze-Fichet E. (2001)**, « Deux approches de la population active : du noyau dur à la main-d'œuvre potentielle », 8<sup>èmes</sup> journées d'études Céreq/Lasmas – Institut du Longitudinal, Marseille, 17-18 mai.
- Gonzalez-Demichel C. et Seguin S. (2001)**, « Une méthode d'estimation mensuelle du chômage au sens du BIT différenciée par sexe et âge », Insee, document de travail, n° F0104, novembre.
- Gonzalez-Demichel C., Nauze-Fichet E. et Seguin S. (2002)**, « Les performances du marché du travail au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle », *Données Sociales*, Insee, édition 2002-2003, pp. 173-181.
- Guergoat J-C., Marchand O. et Seibel C. (1999)**, « L'évolution des marchés du travail européens dans les années 1990 », *Premières Synthèses*, Dares, n° 29.1, juillet.
- Guillemot D. (1996)**, « La population active : une catégorie statistique difficile à cerner », *Économie et Statistique*, n° 300, pp. 39-53.
- Insee (2001)**, *Enquête sur l'emploi de mars 2001*, Insee, coll. « Insee-Résultats », série « Emploi-Revenus », n° 177-178.
- Insee (2002)**, Dossier « Projections de population à l'horizon 2050 », *Économie et Statistique*, n° 355-356, pp. 47-156.
- Maruani M. (2002)**, *Les mécomptes du chômage*, Bayard.
- Nauze-Fichet E. (2001)**, « Taux de chômage dans les pays de l'OCDE », *Les Notes Bleues de Bercy*, n° 220, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, décembre.
- Niel X. (1998)**, « Six femmes au foyer sur dix aimeraient travailler... mais une sur dix cherche vraiment un emploi », *Premières Synthèses*, Dares, n° 09.1, février.
- OCDE (1995)**, *Perspectives de l'Emploi*, juillet.
- OIT (1998)**, « La mesure du sous-emploi », XVI<sup>ème</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève.
- Pommier P. (2003)**, « Forte croissance du chômage indemnisé en 2001 », *Premières Synthèses*, Dares, n° 02.2, janvier.
-